

République tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de la
Technologie de l'information et de la
Communication
Université de Carthage



الجمهورية التونسية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
وتكنولوجيا المعلومات والاتصال
جامعة قرطاج

كلية العلوم القانونية والسياسية والاجتماعية بتونس

Faculté des sciences juridiques,
politiques et sociales de Tunis

Année universitaire 2014/2015

EXAMEN DE LA SESSION PRINCIPALE

JANVIER 2015

ANNEE : 1^{er} année licence fondamentale droit

Module : Institutions internationales

DUREE : 3 heures

Nbre DE PAGES : 1

Sujet :

reconnaissance de E, éléments nécessaires constitutifs
de l'E à la reconnaissance

Commentez ce texte :

« Pour pouvoir reconnaître à une entité humaine quelconque la qualité d'Etat, le droit international exige que cette entité rassemble trois éléments. Le territoire d'une part et deux autres éléments qui sont la population et un gouvernement. »

Le territoire de l'Etat peut être composé de trois éléments le territoire terrestre, l'espace aérien et éventuellement les espaces maritimes.

La population constitue l'élément humain nécessaire à l'existence de l'Etat. Le gouvernement constitue le troisième élément indispensable à l'existence de l'Etat. Le droit international exige simplement que l'autorité du gouvernement soit une autorité effective et exclusive. »

Rafaâ BEN ACHOUR

Institutions de la société internationale.

Centre de publication universitaire 2004, p 93 et suiv.

doc° actual.

(texte adapté).